



Published on *Ville de Louvres* (<http://www.ville-louvres.fr>)

[Accueil](#) > Les aides financières à la scolarité

---

### **Les bourses communales**

La Ville instruit pour le compte du Conseil général les demandes de bourse des élèves fréquentant les établissements habilités à recevoir des boursiers nationaux (cycle secondaire, au lycée : Bac général, CAP, Bac professionnel, BEP ou en cycle supérieur ou agricole).

Pour constituer un dossier de bourse, il faut se rendre en Mairie à la rentrée, au service Scolarité <sup>[1]</sup>, muni des pièces suivantes :

- Déclaration de revenus de l'année précédente (calcul du quotient familial) ;
- Certificat(s) de scolarité ;
- Deux relevés d'identité bancaire ou postal;
- Photocopie du livret de famille ;
- Allocations familiales.

### **Le remboursement des frais de transport pour les scolaires et étudiants**

Vous pouvez vous faire rembourser vos frais de transport par la Communauté de communes. Si vous souhaitez vous faire rembourser vos frais de transport pour l'année scolaire en cours, il vous suffit de vous rendre en Mairie avec les pièces suivantes :

- Un certificat de scolarité;
- Une copie du titre de transport (avec photo + le coupon sur lequel figure le nombre de zones) ;
- Un RIB.

Les pièces doivent impérativement être déposées avant fin décembre.

### **L'allocation de rentrée scolaire de la CAF**

Les allocataires ayant des enfants âgés de 6 à 16 ans n'ont aucune démarche à effectuer.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'ARS est versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage.

[Lire toutes les informations sur l'ARS](#) <sup>[2]</sup>

---

**Source URL (modified on 21/09/2017 - 14:33):** <http://www.ville-louvres.fr/article/les-aides-financieres-scolarite>

#### **Liens**

[1] <http://www.ville-louvres.fr/node/63>

[2] [http://www.ville-louvres.fr/sites/louvres/files/document/caf\\_info\\_ars\\_2013.pdf](http://www.ville-louvres.fr/sites/louvres/files/document/caf_info_ars_2013.pdf)